

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rc
Mc
k



22087126

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 JUL. 2022

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0826 916 783**

Nom

(en entier) : **FONDATION D'ARENBERG**

(en abrégé) :

Forme légale : **FONDATION PRIVEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE L'YSER 6-8 A 7850 ENGHEN**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs

Procès verbal du CA du 11 juin 2022

Renouvellement :

- Le ministre d'Etat vicomte Mark Eyskens en tant qu'administrateur et président
- SAS le prince d'Arenberg Henri en tant qu'administrateur et vice-président.
- SAS le duc Léopold d'Arenberg en tant qu'administrateur-délégué et secrétaire
- La baronne Janine Delruelle, née baronne Ghobert, en tant qu'administrateur
- S.E le baron Frans Van Daele en tant qu'administrateur
- SAS le prince d'Arenberg Etienne en tant qu'administrateur et trésorier

Ces mandats sont exercés à titre gratuit et sont d'une durée de 6 années soit leur échéance en 2022; ils sont renouvelés pour une période de 6 années, échéance 2028 par un vote à l'unanimité des membres du conseil.

• le professeur dr. Koen Debackere ,

A été nommé en tant qu'administrateur par le Conseil du 30 mai 2015 pour une durée de six ans, échéance en 2021.

Le mandat est gratuit

Le mandat du professeur Koen Debackere venant à expiration en 2021, il a été renouvelé pour une période de six années, échéance en 2027 par un vote à l'unanimité des membres du conseil.

Le 10 juin 2017, le Conseil a décidé de nommer S.A.S

• le prince Pierre d'Arenberg nommé en qualité d'administrateur par le conseil du 10 juin 2017 pour une durée de six années soit en 2023. Le mandat est gratuit.

Pouvoirs spéciaux : Le conseil désigne comme mandataire spécial la sprl Gesté Conseils Fiscalité, représentée par Paul de Ville de Goyet, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la publication de ces nominations. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Fondation d'Arenberg, Fondation privée, faire toute déclaration souhaitée, signer tous documents et pièces à ce sujet et faire les demandes requises auprès de toutes administrations ou sociétés quelconque.

SAS le duc Léopold d'Arenberg

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).